

République Française – Liberté • Egalité • Fraternité

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 décembre 2020

Date de convocation et d'affichage : 11 décembre 2020

DL-20201217-016

L'an deux mille vingt et le dix-sept décembre, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Allegro – salle Sidney BECHET – place de la République à Miribel, sous la présidence de Jean-Pierre GAITET, Maire.

	Présent	Absent		Présent	Absent
Jean-Pierre GAITET, Maire	X		Florence SAUBATTE		X
Guy MONNIN, 1 ^{er} Adjoint	X		Annie GRIMAUD	X	
Josiane BOUVIER, 2 ^e Adjoint	X		Sonia FAVIÈRE	X	
Jean-Marc BODET, 3 ^e Adjoint		X	Sébastien LAFORET	X	
Anne-Christine DUBOST, 4 ^e Adjoint	X		Pascal GIMENEZ	X	
Laurent TRONCHE, 5 ^e Adjoint	X		Vanessa GERONUTTI		X
Lydie DI RIENZO - NADVORNY, 6 ^e Adjoint	X		Tanguy NAZARET	X	
Daniel AVEDIGUIAN, 7 ^e Adjoint	X		Margaux CHAROUSSET		X
Marion MÉLIS, 8 ^e Adjoint	X		Alain ROUX	X	
Georges THOMAS	X		Patrick GUINET	X	
Annie CHATELARD	X		Marie Chantal JOLIVET		X
Jean-Michel LADOUCE	X		Patricia DRAI		X
Corinne SAVIN	X		Sylvie VIRICEL		X
Jean COMTET	X		Nathalie DESCOURS	X	
Hervé GINET	X				

Élus absents	Donne pouvoir à
Jean-Marc BODET	Guy MONNIN, 1 ^{er} adjoint
Florence SAUBATTE	Josiane BOUVIER, 3 ^e adjoint
Vanessa GERONUTTI	Anne-Christine DUBOST, 4 ^e adjoint
Margaux CHAROUSSET	Tanguy NAZARET
Marie-Chantal JOLIVET	-
Patricia DRAI	Patrick GUINET
Sylvie VIRICEL	Alain ROUX

Secrétaire de Séance	Taux de présence	En exercice	Présents	Votants
Annie CHATELARD	75,9%	29	22	28



ENVIRONNEMENT

Présentation du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement non collectif (SPANC) - Exercice 2019

Conformément à l'article D224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et en application de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Anne-Christine DUBOST, adjointe au Maire chargée des travaux, présente au Conseil Municipal le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement non collectif (SPANC).

Il convient pour le Maire d'inviter le Conseil Municipal à prendre acte de cette présentation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

PREND ACTE de cette présentation.

Voix pour	28
Voix contre	0
Abstentions	0

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Fait à Miribel, le 17 décembre 2020

Je certifie que le présent acte a été publié ou notifié selon les règlements en vigueur.

Le Maire,

Jean-Pierre GAITET

